

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Activité 1	Activité 2	Activité 3	Activité 4
<p>Objectif général : Comprendre l'organisation de l'Etat / fédéralisme</p>	<p>Objectif général : Apprendre les bases du droit Suisse</p>	<p>Objectif général : Maîtriser le sujet et la séparation de pouvoir</p>	<p>Objectif général : Comprendre l'évolution de la CST</p>
<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Visionner une vidéo → Prendre connaissance d'un texte → Construire un argumentaire soutenant la séparation des pouvoirs → Expliquer le contenu 	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Lecture des documents → Comprendre les doc. → Assimiler les notions → 	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> → lire le doc → Schématiser le contenu 	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Comparer les anciens/nouveaux textes → Expliquer les nouveaux textes
<p>Modèle d'enseignement : Constructivisme</p>	<p>Modèle d'enseignement : Transmissif / guidage</p>	<p>Modèle d'enseignement : guidage avec activité</p>	<p>Modèle d'enseignement : Socio-constructivisme / guidage</p>
		<p>Socio-constructiviste</p>	

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Activité 1	Activité 2	Activité 3	Activité 4
<p>Objectif général : Comprendre les 3 pouvoirs et pouvoir expliquer les avantages du principe de la séparation des pu</p>	<p>Objectif général : Comprendre les bases du droit</p>	<p>Objectif général : Illustrer la séparation des pouvoirs</p>	<p>Objectif général : Élaborer un fait-mémoire</p>
<p>Objectifs spécifiques et opérationnels : - l'élève est capable d'argumenter - répondre à des questions</p>	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels : - l'élève est capable de comprendre et répondre à des questions sur : - domaines - structure - origines - tribunaux ...</p>	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels : réaliser un schéma en indiquant - le nom de chaque pouvoir - au niveau fédéral / cantonal - faire des liens entre les pouvoirs</p>	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels : - créer des groupes - choisir quelqu'un - répartir le travail - rédiger - présenter</p>
<p>Modèle d'enseignement :</p>	<p>Modèle d'enseignement :</p>	<p>Modèle d'enseignement :</p>	<p>Modèle d'enseignement :</p>

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Activité 1	Activité 2	Activité 3	Activité 4
<p>Objectif général :</p> <p>Comprendre l'organisation de l'Etat</p>	<p>Objectif général :</p> <p>Connaître l'organisation de l'Etat</p>	<p>Objectif général :</p> <p>Représenter l'organisation de l'Etat</p>	<p>Objectif général :</p> <p>Apprendre l'importance de la Constitution</p>
<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élève est capable d'expliquer le fédéralisme sur la base d'une vidéo visionnée en classe • l'élève est capable d'exposer et de défendre le principe de la séparation des pouvoirs 	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élève est capable d'indiquer les organes féd. et cantonaux • l'élève est capable de citer les caractéristiques des organes de la Conf. 	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élève est capable de schématiser le principe de la séparation des pouvoirs au niveau fédéral et cantonal 	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élève est capable de créer un flyer explicatif de la Constitution Suisse • l'élève est capable de réaliser un schéma explicatif des institutions politiques en Suisse en 1848
<p>Modèle d'enseignement :</p> <p>Guidage / socio-constructiviste</p>	<p>Modèle d'enseignement :</p> <p>Transmission / Guidage</p>	<p>Modèle d'enseignement :</p> <p>Auto-socio-constructiviste</p>	<p>Modèle d'enseignement :</p> <p>Auto-socio-constructiviste</p>

Des objectifs généraux et des objectifs spécifiques et opérationnels pour une séquence sur l'organisation de notre État de droit :

Activité 1	Activité 2	Activité 3	Activité 4
<p>Objectif général : connaître l'organisation juridique de l'État suisse</p>	<p>Objectif général : comprendre le système et le fonctionnement de l'État aux trois niveaux de fédéralisme en Suisse.</p>	<p>Objectif général : Expliquer la séparation des pouvoirs en Suisse.</p>	<p>Objectif général :</p>
<p>Objectifs spécifiques et opérationnels : L'élève est capable de - convaincre sur le bien fondé du principe de la séparation des pouvoirs. - faire la part entre le centralisme et le fédéralisme.</p>	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - distinguer 3 niveaux de fédéralisme. Utiliser la carte de Suisse. - pouvoir placer les activités d'État et des citoyens dans les différents cas par domaine juridique. - énumérer plusieurs organes de la cour fédérale, des cantons, communes. 	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élève est capable d'expliquer la séparation des pouvoirs - l'élève est capable de définir 	<p>Objectifs spécifiques et opérationnels :</p>
<p>Modèle d'enseignement : Guidage</p>	<p>Modèle d'enseignement : transmission guidage</p>	<p>Modèle d'enseignement :</p>	<p>Modèle d'enseignement :</p>